



MAIRIE D'YQUEBEUF

Arrêté municipal Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la commune d'YQUEBEUF,

VU :

- Le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L2213-2 et L2213-3
- Le Code de la Route
- La demande de Monsieur Firat INAN représentant la société AFG TELECOM sis 1 rue Claude Bernard 60180 Nogent sur Oise

CONSIDERANT

- Qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures convenables pour réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tous les risques d'accident
- Que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE

Type d'arrêté : Arrêté temporaire de circulation et de stationnement (circulation réduite ou déviée)

Lieu : Toutes les rues de la commune

Objet des travaux : Travaux de Tirages & de Raccordements en Fibres Optiques (ouverture des chambres Orange sur le trottoir et/ou le long de la chaussée, pose de boîtiers fibre optique sur poteaux ou en chambre Orange, soudures et mesures optique au Point de Mutualisation, passage de câble en aéro souterrain...)

Entreprise : Société AFG TELECOM sis 1 rue Claude Bernard 60180 Nogent sur Oise

Durée des travaux : Du 24/05/2021 au 31/08/2021

Monsieur le maire de la commune d'Yquebeuf, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Quincampoix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yquebeuf le 21 mai 2021

Le Maire,

Georges MOLMY

